

TA et la Défense des droits humains

« Nous voulons témoigner notre solidarité envers tous ceux qui, sans voix, tentent de fuir les guerres, les dictatures, les oppressions, la misère... »

Ici, dans les Landes, nous sommes nombreux, à les recevoir dans notre maison, les accompagner dans leurs démarches, les aider dans l'apprentissage du français ou tout simplement leur apporter un peu de chaleur humaine dans leur parcours souvent douloureux. »

C'est le sens de notre engagement associatif et collectif sur le plan local et départemental.

Notre association est "repérée" :

- comme un intervenant bénévole de terrain (lire L'action de TA au niveau local)
- comme un intervenant actif au sein du Collectif des Droits Humains 40 (pages 2 et 3)

L'action de TA au niveau local

TA a rencontré à leur demande, en 2020, 2 travailleurs sociaux de l'association CAMINANTE * à Morcenx la Nouvelle et en février 2021, une éducatrice du Foyer de l'Enfance (Conseil Départemental).

() « L'Association Caminante, dont le siège administratif est basé à Saint André de Seignanx, a été créée en 1997. L'Association Caminante reconnaît à toute personne accueillie et/ou sa famille le droit d'être différent, que cette différence soit celle de l'origine, de la couleur, du sexe, de la religion, des opinions politiques. Elle permet à toute personne de vivre sa citoyenneté grâce à un accompagnement soutenu. L'autonomie, l'insertion scolaire, sociale, professionnelle sont les enjeux majeurs des équipes professionnelles de Caminante. Elle gère actuellement 25 établissements et services pour 800 personnes accompagnées »*

Ces discussions bienvenues, ont permis d'échanger sur la situation concrète, administrative et scolaire, sur l'intégration locale des jeunes.

Les professionnels ont découvert les modalités de l'engagement de TA dans l'accompagnement des jeunes migrants, mineurs ou majeurs:

- l'accompagnement dans l'apprentissage du français en lien avec l'Amicale Laïque,
- les relations très privilégiées avec les équipes pédagogiques et éducatives du Lycée Professionnel de Morcenx, où ces jeunes suivent leur formation
- la mise à disposition gracieuse d'un logement
- le soutien aux diverses démarches, les partenariats avec le CCAS, le Secours Populaire, l'Épicerie Sociale, le CAM sur le plan sportif, l'équipe pédagogique du lycée professionnel
- la connaissance, construite au fur et à mesure des accompagnements, des procédures administratives propres aux pays d'origine des jeunes migrants
- l'inscription dans un réseau départemental engagé dans l'accueil de jeunes MNA (Mineurs non accompagnés) qui, devenant majeurs, se retrouvent en insécurité totale.

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin.

T.A. et le Collectif de défense des droits humains 40

Le MRAP - AMNESTY International - Le CCFD Terre Solidaire - L'Association Familiale Laïque du Marsan - Le Mouvement de la Paix - Le Secours catholique - Terre Active -

Pour rappel, on estime à environ 300, le nombre de jeunes migrants présents dans les Landes, essentiellement originaires d'Afrique de l'ouest ; actuellement, 135 jeunes majeurs sont pris en charge par le conseil départemental.

Bilan 2020 des rencontres avec la Préfète

Depuis le premier rendez-vous à la Préfecture, du 18 juin 2020, une liste de 37 jeunes mineurs et majeurs, étrangers non accompagnés qui attendent un titre de séjour, a été adressée à la Préfète.

Sans réponse, le Collectif a sollicité une nouvelle audience pour évoquer la situation de ces jeunes que nous accompagnons, chaque fois que possible, dans leurs démarches.

- Cette audience s'est déroulée le 9 novembre, en visioconférence. Afin de mieux étudier la situation de ces jeunes, la responsable du service de la citoyenneté s'est engagée à recevoir chacun d'entre eux, accompagné par un membre du Collectif, s'il le souhaite.

Les situations sont étudiées au cas par cas ; certains jeunes, peu nombreux, ont obtenu un titre de séjour de 6 mois à un an, la plupart restent dans l'attente (souvent depuis plus d'une année) d'une réponse de la PAF (Police aux Frontières) qui étudie la validité de leurs papiers originaux.

-Actuellement, des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) sont envisagées par les services de l'État pour ceux dont les papiers sont considérés comme faux.

Après avoir vécu 3 à 4 ans sur notre territoire, après avoir obtenu des diplômes et avoir construit des liens sociaux, certains jeunes, s'ils ne sont pas renvoyés, seront condamnés à vivre dans la clandestinité.

Bilan 2020 des rencontres avec les responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance du département :

- Le Collectif a adressé un courrier à Monsieur Fortinon, Président du Conseil Départemental des Landes, le 19 juillet 2020, pour lui faire part de nos inquiétudes sur les prises en charge des migrants majeurs non accompagnés, certains de ces jeunes n'étant plus pris en charge, à leur majorité, en Contrat Jeune Majeur.

- Le 30 juillet 2020, une rencontre avec Paul Carrère, président de la commission des Affaires sociales et du Logement, nous a permis de faire le point sur les différents lieux d'accueil des jeunes MNA (mineurs non accompagnés) du département

- L'ASAEL de Mont-de-Marsan (Association de Sauvegarde et d'Action Éducative des Landes) accueille des jeunes au foyer Lou Gascoun et au chemin de Thore (nouveau lieu ouvert depuis octobre 2019). À Saint Paul lès Dax, ils sont hébergés sur le site de l'ancienne MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social). De plus, des conventions ont été établies avec l'association laïque montoise, LISA (Landes Insertion Solidarité Accueil) et l'association «La Maison du Logement» à Dax.

Paul Carrère souligne « être très conscient de la difficulté d'obtenir des documents administratifs permettant leur insertion » .

- Plusieurs échanges avec les responsables de l'Aide sociale à l'enfance ont permis de faire le point sur les dossiers les plus problématiques.

Les membres du Collectif comprennent la complexité des situations et l'urgence dans le traitement de certains dossiers, mais affirment leur détermination à défendre les droits humains.

Une charte de bonnes pratiques à l'étude :

La réunion en visioconférence du 14 Janvier avec des responsables de l'Action Sociale dans les Landes : Mme Richard, directrice de la Solidarité Départementale, et Paul Carrère, a permis de faire le point sur l'accueil des jeunes migrants qui ont obtenu un Contrat Jeune Majeur.

Une avocate, membre du Collectif de Défense des Droits humains 40, a mis en avant le principe d'élaboration d'une Charte commune de bonnes pratiques pour l'accueil des migrants sur notre territoire.

Comment faire bouger les lignes ?

En agissant en réseau :

Les membres du Collectif étudient la possibilité de recréer le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF 40), afin de rassembler les associations landaises de défense des droits humains, les syndicats d'enseignants, les Fédérations de Parents d'élèves, des professionnels de l'action sociale et médico sociale, du secteur judiciaire, tout citoyen sensible à ce combat, ainsi que les patrons d'entreprises qui reconnaissent les qualités professionnelles des jeunes migrants qu'ils ont accueillis et qu'ils regrettent de ne pas pouvoir embaucher par manque de régularisation administrative.